

M E N T I O N

Nom de la Société : NESSMA S.A.  
Société anonyme

Siège Social : 15, boulevard Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

N° du R.C.S. : B-140.644

CDD : 687

Le bilan au 31.12.2009  
a été enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le

Signature :

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

NESSMA S.A.

Société anonyme

Siège social: 15, boulevard Roosevelt - L - 2450 LUXEMBOURG

R.C.S. LUXEMBOURG: B-140.644

---

DEM

- ▶ Constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 22 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 2057 du 25 août 2008.
- ▶ Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 21 avril 2009 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°987 du 12 mai 2009.

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2009

(en EUR)

NESSMA S.A.	
Siège Social:	15, boulevard Roosevelt L-2450 Luxembourg
R C S.	140.644
N° Fiscal	2008 2221 582

NESSMA S.A.

Devise de capital: EUR

- B I L A N - au 31/12/2009

ACTIF		31/12/2009
C	ACTIF IMMOBILISÉ	13 223 433.24
	III Immobilisations Financières	13 223 433.24
D	ACTIF CIRCULANT	5 613 426.74
	II Créances	5 582 058.73
	IV Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	31 368.01
TOTAL DE L'ACTIF		18 836 859.98
PASSIF		31/12/2009
A	CAPITAUX PROPRES	13 499 668.77
	I Capital souscrit	8 062 000.00
	II Primes d'émission	5 671 000.00
	VI Résultat de l'exercice	-233 331.23
C	DETTES	5 337 191.21
TOTAL DU PASSIF		18 836 859.98

NESSMA S.A	
Siège Social	15, boulevard Roosevelt
	L-2450 Luxembourg
R.C.S	140.644
N° Fiscal	2008 2221 582

NESSMA S.A

Devise de capital: EUR

## - COMPTE DE PROFITS ET PERTES - pour la période du 22/07/2008 au 31/12/2009

CHARGES		31/12/2009
2. b)	AUTRES CHARGES EXTERNES	115 061.21
5	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	72 149.87
7	INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	109 178.22
	b) autres intérêts et charges	109 178.22
10	CHARGES EXCEPTIONNELLES	43.24
12	AUTRES IMPÔTS NE FIGURANT PAS SOUS LES POSTES CI-DESSUS	1 725.00
TOTAL DES CHARGES		298 157.54
PRODUITS		31/12/2009
7	AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	64 826.31
	a) provenant d'entreprises liées	47 406.66
	b) autres intérêts et produits assimilés	17 419.45
PERTE DE L'EXERCICE		233 331.23
TOTAL DES PRODUITS		298 157.54

**NESSMA S.A.**

Société Anonyme

Siège social : 15, boulevard Roosevelt L-2450 LUXEMBOURG

R.C.S. LUXEMBOURG : B-140.644

DEM/

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009

**A N N E X E**

**I. GÉNÉRALITÉS**

La société a été constituée le 22 juillet 2008 à Luxembourg pour une durée illimitée sous la forme d'une société anonyme. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

L'exercice 2009 couvre la période du 22 juillet 2008 au 31 décembre 2009.

**II. PRINCIPES, RÉGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de la société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

La société tient sa comptabilité en euros (EUR) et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise.

Les transactions effectuées dans une devise autre que la devise du bilan sont converties dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture du bilan :

- ▶ le prix d'acquisition des immobilisations, exprimé dans une autre devise que la devise du bilan, reste converti au cours de change historique;
- ▶ les avoirs et dettes bancaires, exprimés dans une autre devise que celle du bilan, sont valorisés au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;
- ▶ tous les autres postes de l'actif, exprimés dans une autre devise que la devise du bilan, sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;
- ▶ tous les autres postes du passif, exprimés dans une autre devise que la devise du bilan, sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Ainsi, seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Conformément à la législation luxembourgeoise, la société ne doit pas établir de comptes consolidés.

**III. CRÉANCES**

Il n'y a pas de créance dont la durée résiduelle soit supérieure à un an.

**IV. CAPITAL SOUSCRIT**

Le capital social souscrit s'élève à EUR 31.000,00 et est représenté par 310 actions de valeur nominale EUR 100,00 chacune, entièrement libérées.

**V. RÉSERVE LÉGALE**

Sur les bénéfices nets, il doit être prélevé annuellement 5% pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital.

La réserve légale ne peut pas être distribuée.

**VI. DETTES**

Le montant des dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an est de EUR 3.491.837,49.

Il n'y a pas de dette dont la durée résiduelle soit supérieure à cinq ans.

**VII. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2009**

Proposition d'affectation du conseil d'administration :

- Report à nouveau EUR - 233.331,23

Décision de l'assemblée :

- Report à nouveau EUR - 233.331,23

**VIII. CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- MEDIASET INVESTMENT SARL, avec siège à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal ;
- KAROUI & KAROUI LUXE S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt ;
- Monsieur Nabil KAROUI, homme d'affaires, demeurant professionnellement à TN-1002 TUNIS, 75, Avenue Mohamed IV ;
- Monsieur Tarak BEN AMAR, homme d'affaires, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 16, Avenue Hoche.

**IX. COMMISSAIRE AUX COMPTES**

- ALPHA EXPERT S.A, avec siège social à L-1637 LUXEMBOURG, 1, rue Goethe, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-88.567.

**X. AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE**

Aucune avance et aucun crédit n'ont été accordés pendant l'exercice aux membres de ces organes.

